



# **LIGUE DE BASKETBALL DE MONTRÉAL**

## **RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

**SAISON 2022-2023**

## Art.1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Les règlements ci-dessous seront appliqués en priorité pour toutes les divisions et les catégories de la ligue métropolitaine de basketball.

Les règlements de la FIBA seront appliqués en second lieu.

## Art.2 CATÉGORIES D'ÂGE

CATÉGORIE	DATE DE NAISSANCE	EXCEPTION
NOVICE	2013-2014	2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et le 31 décembre 2012
MINI AA	2011-2012	2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2010 et le 31 décembre 2010
MINI AAA	2011-2012	
BENJAMIN AA	2009-2010	2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2008 et le 31 décembre 2008
BENJAMIN AAA	2009-2010	
CADET AA	2007-2008	2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2006 et le 31 décembre 2006
CADET AAA	2007-2008	
JUVÉNILE AA	2005-2006	2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2004 et le 31 décembre 2004
JUVÉNILE AAA	2005-2006	*2 Joueurs nés entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2004 et le 31 décembre 2004 *Doivent faire partie de la même organisation depuis leur première année 2019-2020

## Art.3 ADMISSIBILITÉ

### 3.1 GROUPE D'ÂGE

3.1.1 Un joueur doit évoluer dans la catégorie d'âge correspondant à sa date de naissance afin d'être admissible. Toute autre demande de dérogation doit être approuvée par la Ligue. Le non-respect de la réglementation des catégories d'âge par une organisation résultera en un forfait dans le match dans lequel le joueur non admissible a participé.

3.1.2 Un entraîneur doit être en mesure de prouver l'identité ainsi que l'âge de chaque joueur inscrit sur la feuille de match. Seules les pièces justificatives (ou une copie) qui suivent seront acceptées :

- Carte d'assurance maladie
- Certificat de naissance
- Passeport

Un joueur qu'il sera impossible d'identifier ne pourra participer à un match.

### 3.2 NOMBRE D'ÉQUIPE

Un joueur ne pourra évoluer pour deux équipes lors de la même saison.

Un joueur ne pourra évoluer dans 2 divisions (AAA et AA) au courant de la même saison.

### 3.3 SURCLASSEMENT

Une équipe qui désire surclasser un joueur devra en aviser la ligue 24 heures avant l'heure prévue du match. Ce joueur devra être identifié par un (\*) sur la feuille de match. Un joueur pourra uniquement être surclassé à 2 reprises. Si un joueur est surclassé pour une 3<sup>e</sup> fois lors de la même saison, il devra évoluer avec l'équipe du niveau plus élevé pour le reste de la saison. Aucun *surclassement* ne sera permis durant les éliminatoires.

### 3.4 PARTIE

Un joueur en retard, inscrit et identifié sur la feuille de match, devra être arrivé au banc de son équipe et prêt à jouer avant la mi-temps pour pouvoir prendre part au match.

### 3.5 ÉLIMINATOIRES

Il sera obligatoire d'avoir participé à plus de 40 % des matchs afin de participer aux éliminatoires. Dans le cas où un joueur serait blessé, il devra être identifié par le terme suivant sur la feuille de match : Blessure. Le joueur devra être présent sur le banc et avoir signé la feuille de match afin de comptabiliser ce match dans le nombre de matchs joué.

### 3.6 FICHE D'ALIGNEMENT

3.6.1 La fiche d'alignement devra être envoyée à la ligue 5 jours avant le premier match de la saison d'une équipe.

3.6.2 Chaque joueur devra être inscrit sur la fiche d'alignement afin de participer à un match. Tout ajout à l'alignement devra être envoyé à la ligue et approuvé par celle-ci avant que le joueur puisse participer à un match de saison.

## **ART.4 ALIGNEMENT**

4.1.1 Un maximum de 15 joueurs peut être inscrit sur la fiche d'alignement et un minimum de 10 joueurs doit être inscrit sur la fiche d'alignement avant le 15 décembre de l'année en cours.

4.1.2 Une photo d'équipe avec chaque joueur portant son uniforme de match et la photocopie de la carte d'assurance maladie de chaque joueur devra être jointe à la fiche d'alignement. Ces documents doivent être renvoyés à chaque ajout de joueur. (Une photo individuelle du joueur ajouté sera acceptée)

4.2 Un joueur inscrit sur la fiche d'alignement ne pourra être retiré de celle-ci et sera comptabilisé dans le nombre de joueur inscrit.

4.3 Une équipe ne respectant la réglementation au niveau de l'inscription des joueurs perdra par forfait tous les matchs dans lesquels les joueurs illégaux ont participé.

## **ART.5 CHANGEMENT D'ÉQUIPE DANS LA MÊME CATÉGORIE**

Une organisation qui aura deux équipes dans la même catégorie pourra avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours transférer un maximum 2 joueurs dans une autre division (ex : bantam AA à bantam AAA). Chaque transfert sera définitif.

## **ART.6 TRANSFERT DE JOUEUR**

6.1 Un joueur ne peut pas transférer d'une organisation à une autre dans la MBL. Il doit s'absenter une saison complète afin qu'une permission de transfert soit accordée par la ligue.

6.2 Un joueur souhaitant transférer dans une autre organisation à la fin de la saison doit demander à son organisation / équipe actuelle un transfert écrit avant le 30 avril de la saison en cours. Toute demande de transfert après le 1<sup>er</sup> avril pourra être refusée. Il appartient à chaque organisation d'informer ses joueurs de ce règlement.

6.2.3 Il ne peut y avoir de transfert de joueurs d'une organisation à une autre sans une autorisation écrite de l'organisation d'appartenance du joueur. Si un joueur se voit refuser un transfert **qui a été demandé avant le 1<sup>er</sup> avril**, il peut faire appel à la ligue. Le Comité examinera ensuite la demande après un entretien avec le joueur et son parent / tuteur. Si le joueur ne se voit pas accorder le transfert, il doit soit rester avec son organisation existante ou s'absenter de la ligue pour une période d'un an.

6.2.4 Un joueur qui joue pour une équipe AA n'a pas besoin d'une libération pour jouer pour une équipe AAA seulement s'il n'y a pas d'équipe AAA dans son organisation actuelle. L'année suivante, si son organisation actuelle offre une équipe AAA, il aura besoin d'une libération pour pouvoir jouer pour une équipe AAA ailleurs.

6.2.5 Un joueur qui obtient un transfert avant le 1<sup>er</sup> avril devra s'asseoir 25 % des matchs de la prochaine saison.

6.2.6 Un joueur qui demande et obtient un transfert après le 1<sup>er</sup> avril devra s'asseoir 50 % des matchs de la prochaine saison.

6.3 Un joueur pourra recevoir un transfert sans accord de l'équipe d'appartenance pour les raisons suivantes :

- Déménagement  
(L'organisation d'appartenance devra être située plus loin que la nouvelle organisation à partir de l'adresse de domicile du joueur)
- Changement d'école  
(Le joueur devra être inscrit à la nouvelle école avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours)

6.4 Les entraîneurs ne sont pas autorisés à "recruter" des joueurs d'une autre organisation. Les joueurs peuvent toutefois s'adresser aux autres entraîneurs s'ils le souhaitent. Les joueurs ne sont pas autorisés à transférer dans une autre organisation après le début de la saison (AUCUNE EXCEPTION).

6.5 L'équipe qui reçoit un transfert doit en informer la ligue par courriel avant d'enregistrer le joueur et faire parvenir à la ligue la lettre de transfert de l'équipe de provenance du joueur.

## **ART.7 NOMBRE DE MATCH PAR ÉQUIPE**

7.1 Le nombre de match de chacune des catégories sera établi suite à l'assemblée générale du début de saison.

## **ART.8 REGLE DE PARTICIPATION**

8.1 La règle de participation sera appliquée dans la catégorie novice, mini et benjamine.

**Un minimum de 9 joueurs** doit jouer un minimum d'un quart complet et un maximum de 2 quarts durant les 3 premiers quarts. Si la règle des participations n'est pas respectée, le match est déclaré forfait pour l'équipe fautive. Chaque entraîneur à la responsabilité de vérifier l'application de cette règle durant un match.

## **ART.9 NOMBRE DE JOUEURS**

## 9.1 Novice, mini et Benjamin

Pour débiter une partie, une équipe doit avoir un minimum **de 9 joueurs** prêt à jouer au début du match. Une équipe qui ne respecte pas le nombre minimal de joueur perdra le match par forfait.

## 9.2 Cadet et juvénile

Pour débiter un match, une équipe doit avoir un minimum **de 6 joueurs** prêt à jouer au début du match.

### ART.10 UNIFORME

Les joueurs devront porter un chandail de couleur uniforme selon les règles. Il sera fortement recommandé de numéroter les chandails des athlètes de 4 à 15 et de 20 à 25.

Si les deux équipes portent des chandails de la même couleur, l'équipe locale devra changer de chandail ou porter des dossards.

### ART.11 RESPONSABILITÉS DE L'EQUIPE LOCALE

11.1 Le terrain devra être disponible 30 minutes avant le match.

11.2 L'équipe locale devra fournir :

1) Table pour officiels mineurs

Novice, mini : 2 officiels mineurs / benjamins, cadets juvéniles : 3 officiels mineurs

\* L'équipe qui visite pourra avoir un membre de son organisation à la table des marqueurs.

2) Feuille de match

3) Banc des joueurs

4) Tableau de chronométrage

5) Tableau de 24 secondes (2)

6) Trousse de premiers soins et glace

### ART.12 ABITRAGE

#### 12.1 NOMBRE D'ARBITRES ASSIGNÉ PAR CATEGORIE

CATÉGORIE	NOMBRE D'ARBITRES
NOVICE	2
MINI	2
BENJAMIN	2
CADET	2
JUVÉNILE	2

#### 12.2 INTERVENTION AUPRÈS DES ARBITRES

Il sera interdit aux entraîneurs d'entrer sur le terrain afin de discuter avec un arbitre. Toute discussion devra se faire à l'extérieur du terrain durant un temps d'arrêt.

#### 12.3 ABSENCE D'UN ARBITRE

12.3.1 Si les 2 entraîneurs s'entendent sur la tenue du match malgré la présence d'un seul arbitre, le match pourra avoir lieu comme prévu.

12.3.2 Dans le cas d'un retard connu d'un arbitre, un délai de 15 minutes peut être accordé avant le début du match.

12.3.3 Si un seul arbitre est présent à un match, les entraîneurs pourront prendre la décision de reprendre le match sans frais. La nouvelle date devra être envoyée à la ligue dans les 5 jours qui suivent l'annulation du match.

12.3.4 Les frais des matchs non joués en raison de l'absence d'un arbitre n'auront pas à être payés.

### ART.13 BALLON RECOMMANDÉ

Ballon en cuir composite

Novice : Grandeur 5

Mini : Grandeur 5

Benjamin : Grandeur 6

Cadet et Juvénile : Grandeur 7

## ART.14 LIGNE DE 3 POINTS

La règle de la ligne de 3 points sera effective dans toutes les catégories sauf novice et mini.  
Dans la catégorie benjamine, la ligne de 6,25 mètres sera utilisée. Dans les catégories cadette et juvénile la ligne de 6,75 mètres (où les installations le permettent) sera utilisée.

## ART.15 DÉFENSIVE

La réglementation de la défensive homme à homme, telle que décrite par la FBBQ, sera appliquée dans la catégorie novice, mini et benjamine. (Voir annexe)

La défensive de zone sera permise dans les catégories cadette et juvénile.

## ART.16 RÈGLE DE 24 SECONDES

La règle du 24 secondes sera appliquée dans la catégorie benjamine, cadette et juvénile :

CATÉGORIE	TEMPS
NOVICE	n/a
MINI	n/a
BENJAMIN	30
CADET	24
JUVÉNILE	24

## ART.17 DURÉE DES MATCHS

### Novice, mini et benjamin

4 x 8 minutes

1 <sup>er</sup> quart			2 <sup>e</sup> quart			mi-temps	3 <sup>e</sup> quart			4 <sup>e</sup> quart	PROLONGATION
4 minutes	SUB	4 minutes	4 minutes	SUB	4 minutes	5 minutes	4 minutes	SUB	4 minutes	8 minutes	3 minutes

\*Une pause de 1 minute sera accordée entre chaque quart.

### Cadets et juvénile

4 x 10 minutes

1 <sup>er</sup> quart	2 <sup>e</sup> quart	mi-temps	3 <sup>e</sup> quart	4 <sup>e</sup> quart	PROLONGATION
10 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes	5 minutes

\*Une pause de 2 minutes sera accordée entre chaque quart.

## ART.18 SANCTIONS/SUSPENSIONS

JOUEUR		
2 fautes technique lors du même match	Expulsion du match 1 match de suspension	Le joueur devra être accompagné par un adulte à l'extérieur du gymnase.
Faute technique accumulée pendant la saison		
3 <sup>e</sup> faute technique	Avis disciplinaire	
4 <sup>e</sup> faute technique	1 match de suspension	
5 <sup>e</sup> faute technique	2 matchs de suspension	
6 <sup>e</sup> faute technique	Comité de discipline	
Toute agression violente physique ou verbale	Comité de discipline	

\* Lors d'une suspension, le joueur pourra être sur le banc mais ne pourra participer à l'échauffement et ne pourra porter l'uniforme.

ENTRAINEURS		
2 fautes techniques lors du même match	Expulsion du match 1 match de suspension	L'entraîneur devra demeurer à l'extérieur du gymnase jusqu'à la fin de la rencontre.
Faute technique accumulé pendant la saison		

3 <sup>e</sup> faute technique	Avis disciplinaire	
4 <sup>e</sup> faute technique	1 match de suspension	
5 <sup>e</sup> faute technique	2 matchs de suspension + comité de discipline	
Toute agression violente physique ou verbale	Comité de discipline	

\*\* Lors d'une suspension, l'entraîneur ne pourra être présent dans le gymnase lors de la partie concernée. L'entraîneur sera responsable de l'application d'une sanction. Le non-respect de l'application d'une sanction entraînera la perte des matchs joués par les individus sanctionnés en plus d'une suspension d'un match pour l'entraîneur concerné.

#### **ART.19 CLASSEMENT**

Le classement sera déterminé en fonction du pourcentage de victoire. Dans le cas d'une égalité le classement sera établi de la manière suivante :

- 1) Résultat des matchs entre les deux équipes
- 2) Différentiel de point (+/-)
- 3) Meilleure défensive (le moins de points accordés)

#### **ART.20 ÉLIMINATOIRES (À DÉTERMINER LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)**

Les 8 meilleures équipes de la catégorie AAA et les 4 meilleures équipes de la catégorie AA participeront aux éliminatoires de la ligue. Il y a un match de demi-finale et un match de championnat. Cette règle s'applique à toutes les catégories, sauf indication contraire lors de l'assemblée générale.

\*\*\*La formule des éliminatoires sera établie en fonction du nombre d'équipe dans chaque division.

#### **ART.21 CODE VESTIMENTAIRE**

Chaque membre de l'équipe d'entraîneur aura l'obligation de porter un polo ou une chemise. Un entraîneur qui ne se conformerait pas au code vestimentaire recevra une faute technique au début de la partie.

À noter que toute personne assise sur le banc des joueurs devra se conformer à cette règle. Il est de la responsabilité de l'entraîneur chef de s'assurer de l'application de cette règle.

#### **ART.22 RÉSULTATS**

L'équipe locale aura la responsabilité de faire parvenir le résultat du match avant 23h00 la même journée que le match a été joué par courriel. Le non-respect de ce règlement entraînera une amende de 50 \$.

Ex :

Match 501  
BENJAMIN AA

ÉQUIPE A 56 – ÉQUIPE B 42

EMAIL: montrealbasketball@gmail.com

Un délai de 24 heures sera accordé pour faire parvenir la feuille de match par courriel à la ligue. Le non-respect de ce règlement engendrera le forfait de la partie par l'équipe locale.

L'équipe locale devra conserver jusqu'à la fin de la saison l'original de chaque feuille de match dans ses dossiers pour vérification.

#### **ART.23 MODIFICATION D'UNE PARTIE**

23.1 Il y a une amende de 50 \$ pour la modification d'un match.

23.2 Les entraîneurs souhaitant modifier une partie doivent d'abord trouver une autre date avec l'entraîneur adverse.

23.3 L'annulation ou la modification d'un match doit se faire quarante-huit (48) heures à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, le match sera déclaré forfait par l'équipe qui n'est pas en mesure de jouer le match. Celle-ci sera responsable du paiement intégral des frais d'arbitrage pour ce match.

23.4 Toutes les parties annulées doivent avoir une date confirmée avant de contacter la ligue pour le changement. Les entraîneurs ne peuvent pas reprogrammer les matchs entre eux, puis informer l'assignataire des arbitres du changement ou reporter directement un match avec les arbitres.

23.5 Un match pourra être reporté sans frais pour des raisons de force majeure (ex : bris empêchant l'accès au gymnase, tempête de neige, non accès au gymnase pour des raisons hors de contrôle de l'organisation avec pièce justificative, etc.)

#### **ART.24 SANCTIONS D'ÉQUIPE/ORGANISATION**

24.1 Toute équipe ou organisation qui omettrait de se conformer à un règlement de la ligue pourrait être amené devant le comité de discipline :

- Non-respect de la règle de transfert des joueurs
- Non-paiement des frais de ligue
- Recrutement de joueur d'une autre organisation

24.2 Le non-respect des règlements qui suivent résultera en la perte par forfait du ou des matchs concernés

- Non-respect des âges des joueurs
- L'absence d'une équipe 15 minutes après l'heure prévue du match
- L'absence de l'entraîneur 15 minutes après l'heure prévue du match
- L'absence du nombre suffisant de joueur pour débiter une partie 15 minutes après l'heure prévue du match
- Absence d'une équipe
- Retrait d'une équipe par l'entraîneur durant un match

**Il y a une amende de 100 \$ pour toute équipe qui déclare forfait pour un match. L'organisation fautive devra absorber le coût total des arbitres.**

#### 24.3 ABANDON DURANT LA SAISON D'UNE EQUIPE

Une organisation qui retire une équipe de la ligue devra payer une amende de 500 \$ par équipe. Cette organisation ne pourra intégrer la ligue la saison suivante tant et aussi longtemps que l'amende ne sera pas payée. Si l'organisation considère que le retrait d'une équipe ou de l'organisation est hors de son contrôle, elle pourra demander de justifier le retrait devant un comité de discipline. Tous les matchs joués par l'équipe retirée seront des forfaits.

#### 24.4 FRAIS DE LIGUE

La totalité des frais liés à la participation d'une organisation à la ligue doit être payée intégralement à la date indiquée sur la facture. L'organisation qui ne répondrait à cette obligation perdra tous les matchs suivant cette date par forfait.

Toutes les équipes de cette organisation seront exclues des séries éliminatoires.

### **ART.25 PLAINTÉ**

Toute plainte concernant l'arbitrage, un entraîneur, une équipe ou une organisation devra être envoyée par écrit à la ligue, au plus tard, 7 jours suivant l'évènement. La ligue évaluera la plainte et formera un comité de consultation afin de faire le suivi de la plainte et d'émettre une ou des sanctions, si nécessaire.

### **ART.26 ÉVALUATION DE LA SAISON ET MODIFICATION DES RÈGLEMENTS**

Chaque organisation aura la responsabilité de faire une évaluation de la saison. Une seule évaluation pourra être faite par organisation. Celle-ci devra être envoyée à la ligue avant le 1<sup>er</sup> mai de la saison en cours pour être prise en considération. Toute demande de modification d'un règlement devra être déposée avant le 1<sup>er</sup> juin de la saison en cours et sera présentée lors de l'assemblée générale du début de saison.

### **ART.27 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉUNION DE CONFECTION D'HORAIRE**

27.1 Il y aura une assemblée générale au début et à la fin de chaque saison. Chaque équipe devra être représentée par un minimum d'un mandataire lors de l'assemblée. Une organisation qui ne serait pas représentée lors de l'assemblée de début de saison ne pourra participer aux activités de la ligue.

27.2 La présence de l'entraîneur est OBLIGATOIRE lors de la réunion de confection des horaires. Si une équipe n'est pas représentée lors de la réunion de confection des horaires, elle ne pourra pas participer aux activités de la ligue pour la saison.